



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS
Commune de POMEROLS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN à la salle des fêtes, 4 avenue de Pézénas, commune de Pomerols.

Présents :

Mrs Mickael DERRIEUX, Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, M Franck LERICHE, Christian RIBIERO, Gérard ORTIZ, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES.

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

Procuration :

Mme Angelica LE-GOFF a donné procuration à M. Laurent DURBAN

Mme Ana BAYONA a donné procuration à M. Mickael DERRIEUX

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 12 Octobre 2021 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Question modificative N°3 concernant les échéances de fin d'année à honorer. Ce point sera abordé sur le point N°8.

1- MISE EN PLACE DU RISEEP AU 01 JANVIER 2022

Depuis le début de l'année, nous essayons de tout mettre à jour. Cette disposition aurait du être mis en place en 2014. Elle concerne les différents régimes indemnitaires. Pour mémoire, jusqu' à présent la commune versait un 13^{ème} mois en fin d'année à ses employés. Dorénavant, nous avons l'obligation de donner une prime par mois en fonction de leur catégorie et de leur service (pour mémo, les personnes d'une même catégorie et d'un même service doivent percevoir le même montant). En fin d'année le CIA (complément indemnitaire annuel) peut être versé selon des critères suivants (assiduité, performance, rentabilité).

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

2- PRESENTATION DES LIGNES DIRECTIVES DE GESTION

Ce point concerne l'anticipation des départs à la retraite. La commune doit avoir une ligne sur l'exercice à venir.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

3- DETERMINATION DES TAUX POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

M. Le Maire propose de le laisser à 100% pour permettre aux agents de progresser en fonction de leur investissement et de leur implication pour évoluer au sein de la commune.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

4- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite au départ à la retraite d'un agent administratif, nous avons lancé un appel à candidature. La commune a reçu 15 candidatures. 6 profils ont été sélectionnés par la commission du personnel : 3 seulement ont répondu présents pour l'entretien. Le choix s'est donc porté sur une personne qui travaille sur la commune d'Agde et qui possède déjà 80% des compétences demandées pour ce poste. Cette personne sera libre à compter du 25/02/2021. M. Le Maire va essayer de négocier pour qu'elle vienne un peu avant au moins à mi temps sur notre commune.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

5- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

M. Le Maire propose de voter sur ce conseil les autorisations d'engagement des crédits d'investissement pour le début d'année 2022 pour que la commune puisse honorer les premières traites avant le vote final du budget.

Le Conseil peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux Budgets 2021 et jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs 2022 ou jusqu'au 15/04/2022 en l'absence d'adoption des Budgets à cette date.

Les limites correspondantes pour les Budgets sont les suivantes :

<i>Budget</i>	<i>Chapitre</i>		<i>BP 2021</i>	<i>BP 2022</i>
Général	20	Frais d'étude, urbanisme	35 000,00 €	8 750 ,00 €
	21	Matériel, outillage, bâtiment, mobiliers,	291 000,00 €	72 750,00 €
	23	Salle polyvalente, pole médical et grosses réparation	4 381 467,00 €	1 095 366.75 €
Campotel	21		200 000,00 €	50 000,00 €
	23		45 257,00 €	11 314.25 €
Lotissement	20		- €	- €
	21		600 000 ,00 €	150 000,00 €
	23		- €	- €

Le souhait de la commune est de clôturer le budget du Campotel. La clôture n'est pas possible sur cet exercice car il y a eu des mouvements. M. le Maire propose de voter les autorisations d'engagement mais elles ne seront pas utilisées pour le budget du Campotel.

Le budget du Lotissement quant à lui devrait pouvoir être clôturé en 2023 ou 2024.

Le Budget sera ensuite voté au plus tard le 15/04/2021.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

6- DEMOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT « CŒUR DES VIGNES ».

Le lotissement « Cœur de vigne » est le lotissement qui se situe derrière le pôle médical.

M. Le Maire propose le nom des rues suivantes : Rue des Amandiers pour l'Avenue principale et Rue des Arbousiers (pour la rue en sens unique).

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

7- CESSION D'UNE PARTIE DU BATIMENT CASASTRE E 906 – 25 AVENUE DE MEZE

La commune a reçu une proposition financière écrite pour la somme de 350 000 € par une kinésithérapeute de Montpellier qui souhaite faire sa résidence principale (sachant que l'estimation du domaine est de 420 000 € mais cette estimation date de plus d'un an et nous devons la refaire).

M. Le Maire propose de signer le compromis.

M. le Maire fait procéder au vote : **16 VOTES POUR – 1 VOTE CONTRE.**

8 DECISION MODIFICATION N°3

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la fin de l'exercice budgétaire 2021 nécessite d'ajuster les crédits d'investissement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre 2021

La commune a déjà payé 45 968 € sur les 54 308 € prévu. M. le Maire propose de basculer 35 000 € pour régler les échéances du mois de décembre.

Par conséquent, il indique au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-202: Frais réalisation documents urbanismes et numérisation cadastre	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 00000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

16- QUESTIONS DIVERSES

- **Avancement du pôle médical** : Les fouilles sont faites, le vide sanitaire creusé et le plancher devrait être coulé semaine prochaine pour permettre le montage des pré-murs début janvier.
- **Pôle médical** : M. le Maire a rendez vous avec une psychanalyste qui souhaite s'installer à temps complet sur la commune et nous informe que la Pharmacie viendra officiellement s'installer sur le pôle médical. Le 1^{er} étage sera donc transformé en salle de consultation.
- **Aide financière pôle médical** : Le département nous finance une rallonge de 25 000 € de plus pour financier le pôle médical. L'aide totale par le département sera donc de 125 000 €. L'agglomération finance à hauteur de 125 000 €. Aucune aide de la région et de l'Europe. Nous sommes toujours en attente de la réponse de la D.E.T.R (toujours en cours d'instruction)
- **Proposition de rachat du local par la pharmacie** : La pharmacie nous sollicite pour acheter le local au lieu de le louer. M. le Maire va consulter un aménageur pour connaître le coût du m². (local de 240 m²) La pharmacie viendra rejoindre le pôle médical courant 2023 car il y a beaucoup de démarches administratives.
- Pour information chaque local médical (d'environ 20 m²) aura un loyer de 300 €/ local par mois.
- **Avancement de la salle polyvalente** : Nous avons rencontré un souci avec EDF qui a coupé l'électricité au lieu d'effectuer le branchement sur le nouveau coffret. Les entreprises n'ont donc pas pu travailler. La réception des travaux est donc décalée au 04/01/2022 à la place du 15/12/2021.
- **Travaux rue du Carignan** : les travaux devraient être finis le 15 ou le 16/12/21. (Enrobé)
- **Réunion Comité des quartiers** : la réunion des comités de quartier s'est déroulée le vendredi 03 décembre 2021. Nous avons reçu 13 candidatures. Le village est divisé en 3 quartiers : Cœur de ville – Quartier Sud et Quartier Nord. Les coordonnées des membres des comités de quartier sont indiqués sur le site de la ville de Pomerols. La prochaine réunion aura lieu le 12/01/2022. IL a été rappelé aux référents des comités de quartier qu'ils doivent rédiger un Pv après chaque réunion que

le responsable de la communication mettra en ligne sur le site internet. Les habitants peuvent trouver les coordonnées de leur référent sur le Site internet de la commune.

- **Points sur les manifestations et la crise sanitaire :**

- Le concert de Noël de « Franck Malbert » est maintenu samedi 11/12/21 avec masques obligatoires et contrôle du pass sanitaire.

- Le repas du personnel du 17/12/21 est annulé, seul le colis de Noël leur sera remis.

- Les vœux du 08/01/2022 : il est délicat et un peu inconscient de les maintenir au vu des conditions sanitaires.

- L'interrogation se pose également sur la fête locale : doit-on contrôler le pass sanitaire sur la fête foraine ? Peut-on la maintenir ? Il est compliqué également de maintenir la soirée (À ce jour, les soirées dansantes et la consommation de nourritures débout sont interdites jusqu' au 04/01/22). La soirée Tapas ne pourra donc pas être maintenue si ses conditions sont reconduites. M. Le Maire va contacter Le sous préfet et une décision va être prise rapidement. Nous nous laissons quelques jours pour prendre une décision.

- Le problème se pose aussi pour les repas du club des seniors (possibilité de faire des repas mais interdiction de danser jusqu' au 04/01/22).

- Le foyer rural souhaite également savoir s'il peut continuer à louer sa salle : à priori non.

- M. le Maire propose de reporter **l'inauguration de la salle polyvalente au 11/03/2022.**

- **Domination de la rue Mme Peyronnet :** le lotissement est privé, les travaux presque finis mais les permis de construire ne sont pas encore déposés donc le panneau sera posé dès que nous pourrons.

- **Commission d'embellissement :** Elle est bien en place mais l'ensemble des actions qu'ils peuvent mener sera effective en 2023.

La séance est levée à 19h30